

N°673 – Juin 2009

L'édito : Les marges en question

Le 17 juin dernier, l'ANIA a participé à la réunion sur les marges organisée à Bercy et présidée par Michel Barnier, *Ministre de l'Agriculture et de la Pêche*, et Luc Chatel, *Secrétaire d'Etat à la Consommation*, à laquelle étaient également conviés les parlementaires.

Dans une ambiance relativement tendue, le ministre de l'Agriculture a présenté les six grands chantiers que les pouvoirs publics souhaitent engager afin de sortir de la crise :

1. Accélération des travaux de l'observatoire des prix et des marges.
2. Élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur la contractualisation (pour octobre prochain).
3. Point d'étape/évaluation et contrôle de l'application de la LME (pour septembre prochain).
4. Mise en place du système de contractualisation dans la Loi de Modernisation Agroalimentaire (pour novembre 2009).
5. Dans le cadre du Conseil Supérieur d'Orientation, réflexion stratégique sur l'évolution des filières agro-alimentaires.
6. Dans le cadre de la réflexion européenne, adoption d'une position française solide quant à l'indication du lieu de production sur l'étiquetage des produits alimentaires.

Chacun de ces six thèmes va désormais faire l'objet d'une réflexion dans des groupes de travail.

Luc Chatel a rappelé que tout l'enjeu réside dans la répartition équitable de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la filière. Selon lui, seule une application stricte de la LME permettra de résoudre la crise.

Jean-René Buisson a quant à lui insisté sur le fait que l'industrie alimentaire est très favorable au bilan de la LME, que l'ANIA avait d'ailleurs appelé de ses vœux dans le cadre des discussions parlementaires il y a un an. Il est aujourd'hui essentiel que ce texte, pour lequel l'industrie alimentaire avait accepté de jouer le jeu, alors qu'elle n'y était pas a priori favorable, soit maintenant strictement appliqué. C'est le seul moyen de couper court dès maintenant à des dérives inacceptables.

En ce qui concerne la crise du lait et les blocages des plateformes, le Président de l'ANIA a condamné les violences physiques et appelé à l'apaisement. Mais il a également mentionné le fait que la violence peut aussi être financière et économique, dans un contexte de pressurisation des entreprises et des agriculteurs, au bord du dépôt de bilan.

Formations

**"Crises et Plan de continuité de l'activité" :
3 et 8 juillet 2009**

Pour répondre aux préoccupations de nombreuses entreprises sur la conduite à tenir en cas de crise majeure, l'ANIA crée une journée de formation autour du thème : "Crises et Plan de Continuité d'Activité : les clés du succès".

La prévention et la gestion de crise passent par la définition et la mise en place d'une cellule de crise, mais également par l'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Ce dernier se révèle en effet nécessaire en cas de risques majeurs afin de réorganiser l'entreprise au plus vite.

Qu'est-ce qu'un plan de continuité ? A quoi sert-il ? Comment le mettre en place ? La formation ANIA vous permettra de mettre en place votre propre plan de continuité d'activité et de répondre ainsi au mieux aux aléas. Deux dates de formation vous sont proposées : le vendredi 3 juillet ou le mercredi 8 juillet prochains.

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, votre contact : srabereau@ania.net

Environnement

**Un nouveau
Parlement européen
sera très attentif
aux questions
environnementales**

La composition globale du nouveau Parlement européen n'est pas radicalement différente de la législature précédente. Le Parti Populaire Européen (PPE) reste la première force politique, suivi par les Socialistes (PSE), l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE, courant démocrate chrétien, dont fait notamment partie le Modem français) et les Verts.

Au niveau français, les deux grandes tendances qui ont marqué ces élections sont d'une part, les très bons résultats des conservateurs, et d'autre part, la poussée des Verts. Le succès de ces derniers est éclatant : la délégation des Verts français est composée de 14 eurodéputés, soit le même nombre que la délégation socialiste !

Les écologistes français sont désormais aussi nombreux que les écologistes allemands (l'électorat allemand étant traditionnellement beaucoup plus sensible aux tendances écologistes, ces derniers faisant d'ailleurs depuis longtemps partie du Gouvernement).

Environnement (suite)

Quand on sait que l'UMP a clairement identifié les problématiques environnementales parmi ses priorités de campagne, on comprend que les électeurs ont voulu signifier que ces dernières nécessitent une réponse globale, au niveau européen.

L'ANIA continuera à suivre attentivement les dossiers liés à l'environnement, en lien avec la CIAA, avec pour objectif de s'assurer que les mesures proposées tiennent compte de la réalité et des contraintes des entreprises.

Des rencontres avec les députés européens clefs seront organisées d'ici le mois de septembre, mois de reprise des travaux parlementaires.

Qualité

Avis du Conseil National de l'Alimentation sur les nouvelles technologies dans l'alimentaire

Le CNA a adopté le 10 juin son avis sur « le développement de nouvelles technologies dans la fabrication, le conditionnement et la conservation des denrées alimentaires ». Les consommateurs sont souvent méfiants vis-à-vis des nanotechnologies, qui sont par conséquent peu utilisées dans le domaine alimentaire. Face à ce constat, le CNA formule dix recommandations, parmi lesquelles :

- **"Les innovations technologiques apparaissent comme propices au développement et à la compétitivité des entreprises"** et peuvent apporter des réponses "aux défis liés à l'augmentation de la population mondiale (...), à la pression sur les ressources naturelles, au changement climatique, ou à l'augmentation du coût des matières premières". D'où la nécessité de favoriser l'innovation dans le domaine alimentaire.
- Pour toute nouvelle technologie, une **évaluation des bénéfices**, réalisée au même titre que l'évaluation des risques, est jugée indispensable. Cela pourrait par exemple se faire en réactivant la Commission des Technologies Alimentaires.
- La mise en place d'un **processus de concertation dynamique**, impliquant l'ensemble des parties prenantes, permettra de **mieux informer les consommateurs**. L'ANIA salue cette recommandation et a beaucoup insisté sur la nécessité d'une large diffusion, par l'ensemble des acteurs, en particulier les associations de consommateurs, des informations recueillies dans le cadre de cette concertation.
- **La stimulation des programmes de recherche sur la méthodologie d'évaluation des risques liés aux nouvelles technologies**. Ces développements sont nécessaires pour pouvoir autoriser la mise sur le marché de produits issus de ces nouvelles technologies.

L'ANIA, qui s'est beaucoup investie dans les travaux du CNA, espère que cet avis permettra d'encourager l'innovation dans le domaine alimentaire.

Recherche

Trophéa, 10 ans d'innovation au service des entreprises alimentaires

La création et la mise sur le marché d'un produit alimentaire est un long et délicat processus, semé d'embûches et de déconvenues. Son succès dépend d'un savant équilibre entre créativité et rigueur, dynamisme et réalisme, technologie et marketing, gestion et production...

Souhaitant encourager les projets étudiants dans ce domaine, la CCI du Vaucluse, l'ACTIA et Agroparc ont créé Trophéa en 2000.

L'ANIA, très engagée sur les questions d'innovation et souhaitant souligner le dynamisme parfois méconnu du secteur en la matière, a fait le choix depuis plusieurs années de soutenir Trophéa en devenant partenaire de cet événement qui fêtera ses dix ans cette année. En une décennie, ce sont 810 étudiants qui ont créé 150 produits alimentaires, dont une vingtaine a fait l'objet d'une commercialisation au niveau national.

La prochaine édition de Trophéa aura lieu le 26 juin à Avignon : Joyeux anniversaire et bonne chance aux participants !
Pour en savoir plus : <http://www.trophelia.fr/>

Compétitivité

Observatoire des prix et des marges : réunion d'étape

L'observatoire des prix et des marges qui regroupe à la fois agriculteurs, consommateurs, distributeurs et industriels, s'est réuni pour la troisième fois le 10 juin dernier. Placé sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture (DGPAAT) et du Ministère des Finances (DGCCRF), l'objectif de cette instance est la décomposition des prix. Cette réunion d'étape était essentiellement consacrée à la filière porcine pour laquelle les premières informations seront communiquées via le site Internet de la DGCCRF. L'étude de la filière laitière doit débiter à la fin du mois avec la première réunion d'un groupe de travail spécifique.